

CONSEILS SÉCURITÉ

Séniors, adoptez les bons réflexes !



ÉDITORIAL



Chères Ozoiriennes, chers Ozoiriens,

Avec mon équipe, je me suis engagé à améliorer la vie quotidienne des Ozoiriens à travers l'amélioration de la tranquillité publique avec la Police municipale.

Aujourd'hui, l'action se poursuit toujours afin d'assurer davantage cette mesure et de garantir la sécurité dans les rues de notre Ville, afin qu'il fasse bon vivre à Ozoir-la-Ferrière. La commune est confrontée, comme tous les territoires, à différents enjeux de sécurité et de préservation du cadre de vie. La Police municipale, véritable service de proximité, de terrain, à votre écoute et travaillant en étroite collaboration avec la Police nationale, résout des problématiques par ses missions de service de protection publique, de cadre de vie et de prévention auprès des habitants.

Les séniors sont trop souvent victimes de la lâcheté et de la ruse de certains agresseurs. Des dangers de la rue à chez soi dont ils pourraient être victimes, les séniors sont plus vulnérables que le reste de la population.

C'est pourquoi, la Police municipale souhaite réaliser une démarche de communication auprès de ce public pour qu'ils soient mieux informés, davantage sensibilisés et se sentent mieux protégés. En mettant en application quelques règles simples de vie en société, il est possible de s'en prémunir. Dans cette publication, vous retrouverez toutes les réponses à vos questions ainsi que des conseils pratiques sur la sécurité.

Jean-François ONETO
Maire d'Ozoir-la-Ferrière

SOMMAIRE

Édito du Maire	page 2
La Police municipale	page 3
Protection à votre domicile	page 4
Protection sur la voie publique	page 10
Numéros utiles	page 12

LA POLICE MUNICIPALE

Le service de la Police municipale est placé sous l'autorité du Maire et a pour missions d'assurer une police de proximité, d'assurer la sécurité de la voie publique, de réguler la circulation routière, de réprimer les infractions entrant dans son champ de compétences et d'assurer des missions de prévention. Elle est chargée de faire respecter les arrêtés municipaux. La Police municipale est présente sur la voie publique tous les jours 24h/24. Le poste de police est ouvert au public du lundi au dimanche de 8h30 à 20h30, rue Jean Mermoz.





Le foyer est un lieu intime et privé mais qui n'est pas exempt d'intrusions extérieures. Quelques précautions sont à prendre pour vous en prémunir.

SE PROTÉGER DES CAMBRIOLAGES

- Conserver une liste de numéros utiles à portée de main.
- Gardez votre téléphone et une lampe de poche à proximité, la nuit.
- Équipez votre porte d'un entrebâilleur et d'un oeilleton.
- Retirez les clés de votre porte après l'avoir verouillée quand vous êtes à l'intérieur de votre domicile.
- Pensez à fermer à clé vos portes et fenêtres situés en façade si vous êtes à l'arrière de votre maison ou dans votre jardin.
- Il est fortement déconseillé de cacher vos clés sous le paillason ou dans un pot de fleurs. Il est préférable de les confier à une personne de confiance.
- Si vous avez une téléassistance, pensez à tester votre système régulièrement.





- N'inscrivez pas votre nom et/ou adresse sur votre porte-clé.
- Faites changer vos serrures en cas de vol de votre sac à main contenant votre adresse et vos clés.
- N'indiquer pas de mention «Madame», «Monsieur» ou «veuf(ve)» sur votre boîte aux lettres, si vous vivez seul.
- Ne laissez pas d'échelles ou d'outils à disposition autour de votre domicile.
- Placez vos biens de valeur dans des lieux sûrs.
- Conservez précieusement vos factures et photographiez vos objets de valeur.





EN CAS D'ABSENCE

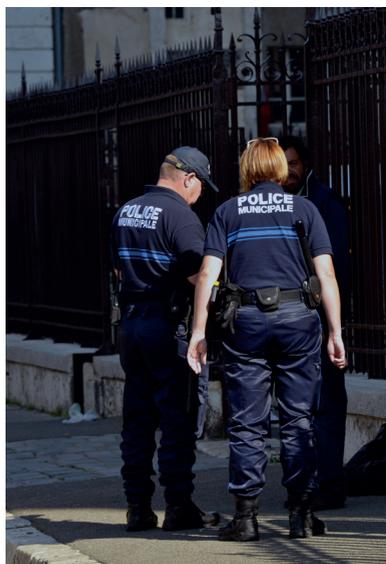
- Informez vos voisins. Ils resteront attentifs le temps de votre absence.
- Demandez à un proche ou un voisin de relever votre courrier et ouvrir vos volets la journée.
- Installez un programmateur de lumière qui détectera votre présence à l'approche de votre domicile la nuit.

EN CAS D'ABSENCE OPÉRATION «TRANQUILLITÉ ABSENCE»

Pendant votre absence, vous pouvez faire appel à l'opération « Tranquillité absence ».

Afin de renforcer la surveillance de votre domicile et de s'assurer de son intégrité, la Police municipale, réalise des passages réguliers dans le cadre de leurs patrouilles. Pour bénéficier de ce service public gratuit, il suffit de s'inscrire à l'accueil de la Police municipale, à l'Hôtel de Ville ou sur le site de la ville.

 www.mairie-ozoir-la-ferriere.fr





PRUDENCE SUR INTERNET

- Si vous réalisez des achats sur Internet, une icône de cadenas vous indiquera que vous êtes sur un site sécurisé.
- **N'apportez pas de réponse si vous avez un doute sur un courriel.**
- Contactez rapidement votre banque puis déposez plainte en cas de paiement frauduleux sur internet.
- Prévenez immédiatement les services de police.
- Après le constat de la police, déposez plainte.
- Avisez votre assureur.





COMMENT SE PROTÉGER D'UN VOL À LA FAUSSE QUALITÉ

Ces vols sont réalisés par des malfaiteurs se faisant passer pour des professionnels, ou des représentants d'administration. Depuis quelques années, ils connaissent une hausse importante ; les seniors en sont les principales victimes.

- Ne signez aucun papier en cas de démarchage à domicile. Prenez le temps de consulter un proche afin d'éviter une vente frauduleuse.
- Ne communiquez pas vos coordonnées bancaires par téléphone, aucun professionnel ne vous réclamera ces informations par téléphone.
- Alerte immédiatement la police. Pour vous aider, ils auront besoin d'un maximum d'informations sur la situation et sur votre agresseur.
- Déposez plainte auprès de la Police nationale.





LE MODE OPÉRATOIRE DES CAMBRIOLEURS

Les malfaiteurs agissent généralement à **plusieurs**.

Dans un premier temps, un faux «employé» (électricité, gaz, plombier ou autre) se présente à votre domicile sous prétexte de vérifier un compteur ou une autre intervention.

Peu après, des individus sonnent à votre domicile et se présentent en tant que policiers. **Attention, ils peuvent être en civil ou en tenue.** Ils vous informent que vous êtes victime d'un acte malveillant et qu'ils sont présents pour interpeller ce faux «employé».

Il vous sera alors demandé de vérifier si vos objets de valeurs sont toujours en place. Le faux «policier» vous accompagnera dans cette démarche tandis que son complice s'emparera de vos biens.

Pour éviter cette situation, pensez à demander que les **cartes professionnelles** vous soient présentées mais restez prudent toutefois ; celles-ci peuvent être falsifiées.

EN CAS DE VOL

Que faire en cas de cambriolage ?

Appelez le 17 Police secours.

Ne pas toucher, ne pas ranger les affaires. Une équipe sera envoyée sur les lieux afin de procéder au relevé des empreintes et des indices.

Déposez plainte.

Apportez la liste exhaustive des biens volés, les factures où sont indiqués les numéros de série permettant d'alimenter le fichier des objets volés et les photos.



COMMENT SE PROTÉGER D'UN VOL À L'ARRACHÉ OU D'UNE AGRESSION DANS LA RUE

- Ne transportez pas de fortes sommes d'argent sur vous. Privilégiez le règlement de petites sommes.
- Veillez à ne pas rendre visible vos espèces en ouvrant votre porte-feuille.
- Pensez à fermer votre sac à main et portez-le en bandoulière.
- Portez votre sac côté trottoir dans la rue afin d'éviter un vol par un véhicule ou un deux roues circulant proche de vous.
- Rapprochez-vous d'autres passants ou rentrez chez un commerçant ou un lieu ouvert au public si vous vous sentez suivi.

EN CAS D'AGRESSION

- Ne résistez pas ! Votre vie est plus importante que votre sac à main ou votre téléphone.
- En cas de vol à l'arraché, lâchez votre sac. Vous pourriez vous faire bousculer et vous blesser en tombant.
- Criez pour faire fuir votre agresseur.
- Alertez immédiatement la Police.
Pour vous aider, ils auront besoin d'un maximum d'informations sur la situation et sur votre agresseur.
- Déposez plainte auprès de la Police nationale.



COMMENT SE PROTÉGER D'UN VOL AU DISTRIBUTEUR DE BILLET

- En cas de retrait d'une forte somme d'argent, faites-vous accompagner d'un proche.
- Favorisez le retrait dans une agence plutôt qu'au distributeur extérieur.
- En cas de retrait au distributeur extérieur, ne vous laissez pas distraire par un individu qui vous proposerait de l'aide. Masquez votre code quand vous le saisissez.
- Si votre carte est avalée, attendez quelques instants pour en être certain, puis avisez immédiatement votre banque.
- N'inscrivez pas votre code de carte bleue sur un papier glissé dans votre porte-feuille.



NUMÉROS UTILES

Police Municipale

Rue Jean Mermoz

01 60 02 62 22 (24h/24 - 7j/7)

Policie Nationale : 17

Pompiers : 18

Samu : 15

Hôtel de Ville : 01 64 43 35 35

Carte de crédit perdue/volée : 0892 705 705

Opposition chéquier : 0892 683 208

Téléphone volé :

SFR : 10 23

Orange : 0800 100 740



OZOIR-LA-FERRIÈRE